

Image not found or type unknown



Mutuelles sans signature de contrat

Par **samdroup**, le **15/11/2010** à **17:12**

Bonjour, rnje voulais savoir une chose. Je viens de recevoir un courrier des mutuels du soleil comme quoi je dois leur verser mille euros pour une affiliation du 24 mars 2009 au statut d'autentrepreneur, mais je n'ai jamais utilisé ce statut, et jamais signé quoi que ce soit provenant des mutuelles du soleil, j'avais par ailleurs déjà une mutuelle pour cette période, les mutuels du prado. je ne vais payer deux mutuelles... rnmerci par avance de me donner des conseils, parce que là je suis un peu largué....